MAIRIE D'UBRAYE

Réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 8 DECEMBRE 2023

Relevé des principales décisions

Présents : Maire : Claude Roustan Adjt : Gérard Occelli

Conseillers : Aurélia Munier, Marie josé Boinega, Damien Barral.

Excusés: Christophe Rey, pouvoir à Claude Roustan

1-Travaux Communaux :

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée des travaux concernant :

- La couverture de l'aire de stationnement à Rouainette en photovoltaique: le SDE (Syndicat De l'Energie)prépare à notre intention une note d'opportunité afin de pouvoir négocier avec les éventuels prestataires. La faisabilité du projet est conditionnée au cout restant à charge de la commune.
- Installation de deux bornes électriques parking d'Ubraye village: Le dossier est instruit par le SDE, pour la pose de deux bornes à charge

Subventionnées à 80%, plus un abonnement annuel.

Celles-ci devraient être installées courant 2024.

- Réalisation d'un petit bassin en remplacement du lavoir du Touyet haut: Ces travaux seront effectués au début du printemps prochain.
- Réfection de la rue des écuries à Rouainette :

Après examen des devis présentées, le maire informe le conseil que le plan de financement étant bouclé, les travaux de voierie commenceront au printemps.

• Réfection en enrobé des chaussées au Touyet bas et Touyet haut : Le Maire informe le conseil municipal, qu'en préalable à cette réfection, une partie de la voie communale d'accès aux pistes de la bernarde et de la palud a été traitée par l'entreprise Cozzi en prévision des travaux qui seront réalisés courant 2024.

2-Conventions de déneigement :

Le Maire propose de renouveler à l'identique les conventions de déneigement avec les prestataires suivants :

M.G.SELLA pour Laval -Ubraye - M.S.LIONS pour le Touyet

Avis favorable à l'unanimité

3-Adressage Communal:

Aurélia Munier en charge du dossier indique que les courriers concernant la nouvelle numérotation sont prêt à être envoyés.

Après une dernière vérification concernant la numérotation des immeubles, les supports seront réalisés (un devis a été demandé). Ils seront ensuite remis à chaque résident, à charge à eux de les poser.

Un devis sera également demandé pour compléter les plaques des rues et places manquantes.

4- Modification des statuts de la CCAPV :

Le Maire fait part au conseil municipal, d'une demande de modification statutaire concernant la CCAPV .

Cette demande porte sur la reprise par la commune d'Allos de la Gestion exclusive de la station du Seignus d'Allos, dès lors que la station de la Foux d'Allos fait partie désormais de l'espace lumière (La Foux-Pra loup).

Avis favorable à l'unanimité.

5-Décision Modificative budgétaire :

Le Maire propose au conseil municipal une décision modificative budgétaire au compte 6558 concernant une dépense de fonctionnement pour l'achat d'un logiciel.

Avis favorable à l'unanimité.

6- Eclairage Public:

Le Maire et l'Adjt délégué au SIERT.(Syndicat Electrification Rurale), indiquent que toutes les communes membres du syndicat n'ont pas l'hiver dernier, éteint les points lumineux la nuit, ce qui a créé des inégalités et a atténué le montant des économies. A ce jour des solutions permettant de réduire la pollution lumineuse et réaliser des économies d'électricité sont en réflexion au SIERT.

Le conseil municipal étudiera rapidement toutes les possibilités pour réaliser des économies d'électricité et réduire la pollution lumineuse et se prononcera, début 2024 sur l'opportunité d'éteindre les points lumineux la nuit.

<u>7-Détermination de zones pour d'accélération des énergies</u> renouvelables :

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la préfecture demandant de définir des zones d'accélérations des énergies renouvelables. Le conseil Municipal, fait part de son souci de préserver l'environnement ainsi que la qualité de la biodiversité remarquable qui compose l'ensemble de son territoire. En l'occurrence, il ne souhaite pas définir de zone permettant le développement des énergies renouvelables, autres que celles concernant des panneaux photovoltaïques sur toitures ou sur ombrières de parking

Avis favorable à l'unanimité

8-Organisation des vœux et galette des rois 2024 :

Après discussion, il est décidé d'organiser cette cérémonie le **Samedi 27 Janvier 2024 – 15h à Ubraye, place de la Vanaou**, avec l'installation des 3 barnums.

Avis favorable à l'unanimité.

Claude ROUSTAN Maire d'UBRAYE